

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 451 Vendredi 27 janvier 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochains BEx : En 2023, en distanciel, les 23/02, 10/03, 01/04, 20/04, 11/05, 01/06, 16/06. Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars. Conseil des Territoires le 02 avril et les 3 et 4 décembre en présentiel. Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril.
2. Demande affiliation de l'Association de la Jeunesse Sportive Courneuvienne – Section Canoë Kayak (AJSC CK Ile de France)	L'Association de la Jeunesse Sportive Courneuvienne – Section Canoë Kayak – (AJSC CK) est une association multisport loi 1901 créée en mai 1969. La structure est située à La Courneuve (93). Elle a pour objet l'initiation sportive de la pratique de tous les sports individuels et collectifs et les activités de pleine nature, tendant au développement physique, moral, civique de ses adhérents. La structure souhaite proposer : -en eau calme : le stand up paddle et le kayak polo -en eau vive : le freestyle, le kayak de haute rivière, le slalom et le stand up paddle -en mer : le waveski-surfing Le club dispose d'une école de pagaie adulte et organise des sorties encadrées. Avis favorable du CRIFCK. La motivation du club est de poursuivre sa démarche de qualité avec une volonté de partager leur passion avec les autres clubs de Seine-Saint-Denis et de la Région Ile-de-France. La section est déjà en lien avec ces derniers et ils entretiennent déjà de bonnes relations. Les membres du club sont impliqués dans la dynamique associative du CD 93 depuis de nombreuses années. Avis Favorable des services. → Validation de cette affiliation par le BEx

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Suivi Socio Professionnel

La FFCK à travers la DTN, accompagne les sportifs de HN dans la réussite de leurs projets (sportifs, scolaires, de formations et professionnels). La Fédération par ce suivi et ce soutien, contribue à l'épanouissement des athlètes dans leur quête de performance et de progression.

I/ Les actions mises en place par la FFCK et rôle de la référente SSP

- Conseil, accompagnement, soutien, informations,
- Orientation vers les personnes ressources,
- Aides financières personnalisées,
- Mise en place des différents dispositifs des ministères partenaires.

II/ Les moyens et les dispositifs d'aides

A/ Les Aménagements des études

Des aménagements de scolarité et d'études sont possibles en s'appuyant sur les textes législatifs (BO) au bénéfice des SHN, des SE, des SCN et des sportifs inscrits dans une structure du Projet de Performance Fédéral (P.P.F.).

Les aménagements de scolarité se font au niveau local et s'intègre dans un projet de performance. Ces démarches se font en partenariat avec les structures d'entraînement du PPF. Les CTS, les CREPS (maison de la performance) et les référents nationaux du suivi-socio professionnel peuvent être consultés pour initier les démarches.

Type d'aménagement pour un Élève Sportif de Haut Niveau (second degré)

- Dérogation à la carte scolaire
- Aménagement de scolarité
- Places Prioritaires dans les internats
- Personnalisation des apprentissages
- Enseignement à distance
- Adaptation des dates d'examens
- Conservation des notes obtenues au baccalauréat
- Epreuves adaptés pour le baccalauréat EPS
- Identification du statut sur Parcoursup

B/ Les aides à la formation et aux concours

Les aménagements de la scolarité et d'études sont possibles en s'appuyant sur les textes législatifs au bénéfice des SHN, des SE, des SCN et des sportifs inscrits dans une structure du Projet de Performance Fédéral (P.P.F.)

Texte de référence : Instruction ministérielle du 5 novembre 2020 relative à la mise en œuvre de l'aménagement de la scolarité des SHN

Les dérogations en tant que SHN avec des avantages à l'inscription de certains concours de la fonction publique : *Des dérogations d'âge et de titre sont aménageables*

-Concours Professorat de sport SHN : nombre de places réservés aux SHN.

-Ecoles paramédicales : *Certains sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une dispense des épreuves de classement préalables à l'admission dans des instituts de*

formation pour devenir masseur kinésithérapeute, pédicure-podologue, psychomotricien et ergothérapeute.

C/ Les Aménagements d'emploi

Les CIP /CAE : Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de conventions d'aménagement d'emploi (CAE) dans le secteur public ou de conventions d'insertion professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence nationale du sport et les maisons de la performance (CREPS) sur proposition du DTN.

- Des CIP déconcentrées : *En 2022 : 13 sportifs ont bénéficié de ce dispositif*
- Des CIP nationales : *Pour 2022 : 5 sportifs en bénéficient en 2022*
Projection 2023 : (en attente de la validation lors de la campagne des emplois SHN 2023)

Accord-cadre 5 ministères (défense - intérieur /police nationale - douanes, Education nationale, justice) Au niveau national, le ministère chargé des sports a conclu des accords-cadres avec 5 ministères (Armée, Intérieur-police nationale, Douanes, Education nationale) pour permettre aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'aménagements d'emploi.

En 2022, 7 sportifs font partie de l'Armée des champions

Le ministère de l'intérieur : Adjoint de sécurité. En 2022 : 2 sportifs ont bénéficié de ce dispositif plus un autre sportif en 2023.

Ministère des sports - Les postes INSEP : 14 postes tout sport confondu sont proposés aux SHN, prioritairement pour les professeurs de sport. (Postes déchargés plein temps) : En 2022, 3 sportifs de la FFCK en bénéficient

Ministère de l'Education nationale : Les enseignants du premier et second degré SHN peuvent bénéficier d'une décharge horaire et/ou d'une affectation proche de leur structure d'entraînement. 13,5 ETP au niveau national sont dédiés aux décharges : 7 sportifs FFCK en bénéficient pour l'année 22-23 soit 4,5 ETP

Postes SHN SNCF : Un poste retenu pour une entrée en 2023

Postes SHN Douanes : Une candidate en 2023

Dispositif AFDAS : 12 sportifs de haut niveau bénéficient de ce nouveau dispositif d'aide à la formation. Sous conditions (être SHN, rentrer dans un cursus diplômant, conditions de ressources, formation inscrite au RNCP, fin de formation avant septembre 24 ...) 153 592 € d'aides pour le soutien à la formation avec une aide sur les frais de formation, des indemnités de frais annexes, des indemnités d'heures de formation et/ ou la mise en place de contrat de professionnalisation.

D/ Contrat d'image (CI) ou bourses d'aides à l'entraînement via le mécénat d'entreprise

1. Fondation Pacte de performance

Encadré par la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, dite Loi Aillagon, le mécénat se définit comme le soutien apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour des activités présentant un intérêt général. Il se traduit par le versement d'un don en numéraire, nature ou de

compétences qui ouvre droit à certains avantages fiscaux pour le mécène.
En fonction des besoins et des objectifs, l'équipe du Pacte de Performance en lien avec la fédération propose des profils de sportifs de haut niveau. Les critères de sélection sont la Performance et la Qualité du projet de vie. 11 athlètes font partie du Pacte de Performance et perçoivent une bourse en 2022 + Athlètes intégrés dans team d'entreprise : EDF/ FDJ/ Décathlon/ Carrefour...

2. Mécénat d'entreprise : Convention mécénat entre FFCK et l'entreprise puis reversement athlète

Cette démarche se fait individuellement et la FFCK propose un conventionnement.
9 athlètes perçoivent du mécénat d'entreprise en 2022 via la FFCK

F/ Les aides financières : les aides personnalisées (AP) 265 000 euros en 2022
4 rubriques sont définies par l'ANS : Aides sociales, aides à la formation, manque à gagner employeur (CIP) et manque à gagner sportif.

Ces aides sont dirigées prioritairement sur les athlètes des collectifs France des disciplines olympiques et paralympique à partir des PPI.

Le collectif France est composé des athlètes identifiés par les managers (athlètes performants, potentiel, partenaires, ...).

→ Le BEx félicite le service pour le travail effectué et l'importance de l'aide apportée aux athlètes. Ce bilan permet d'objectiver l'accompagnement de notre fédération auprès des athlètes et de répondre aux questions parfois posées sur nos réalisations dans ce domaine.

3. Comptes rendus Bureaux Enseignement Formation du 9 novembre et du 6 décembre 2022

Statistiques des Formations fédérales

Au 5 décembre, les statistiques des formations AMF et MF font apparaître des quantités supérieures à celles de 2019. La dynamique est forte sur l'AMFPC ou plus de diplômes ont été délivrés à la fois en EC-EV et EC-Mer.

Sur le MFPC les chiffres sont similaires à ceux de 2019. Il reste toutefois quelques semaines avant la fin du mois de décembre.

Diplôme	Total 2019	Total 2022 (5/12)
AMFPC	449	533
EAU CALME - EAU VIVE	346	402
EAU CALME - MER	103	131
MFPC	228	228
EAU CALME - EAU VIVE	169	153
EAU CALME - MER	59	69
EAU CALME	0	6

Répartition par genre en 2022 :

AMFPC : 25 % de femmes – 75 % d'hommes

MPFC : 16 % de femmes – 84 % d'hommes

CQP : 15 % de femmes – 85 % d'hommes

Pagaies Couleurs :

Dans la continuité des mois précédents les statistiques Pagaies Couleurs sont légèrement supérieures à celles de 2019.

Niveau de Pagaie	Total 2019	Total 2022 (5/12)
Pagaie Blanche		644

Pagaie Jaune	1573	1780
Pagaie Verte	2528	2352
Pagaie Bleue	709	835
Pagaie Rouge	39	22
Pagaie Noire	3	18
Total PC	4852	5651

Répartition par genre :

30 % de femmes – 70 % d'hommes

Afin de mettre en valeur le dispositif, le BEF suggère à ce qu'un affichage visuel des pagaies couleurs soit identifié sur les bateaux des compétiteurs dans l'ensemble des disciplines.

Entraîneurs Fédéraux de niveau 1

Le règlement amandé est proposé à la validation.

L'obligation d'obtenir une Pagaie Bleue pour obtenir le diplôme est un point qui interroge :

- Cela semble nécessaire pour certains car la Pagaie Bleue garantie des compétences en sécurité qui ne sont pas abordées durant la formation EF1
- Pour d'autres, cela ne paraît pas nécessaire en considérant que l'EF1 délivre des compétences directement liées à une logique de performance.

La seconde solution semble celle finalement retenue.

E-learning FFCK

La formation e-learning est proposée les 14 et 15 janvier 2022 à Vaires-sur-Marne.

L'objectif est de travailler sur le modèle AMFPC à distance.

Renouvellement des CQP,

Le renouvellement des CQP est à l'étude, suite aux modifications des règles par France Compétence,

→ Le BEx approuve ces Comptes-Rendus et note que l'identification du niveau pagaie couleur sur les équipements sera inclus dans les règlements des CNA selon des modalités qu'elles préciseront

4. Groupe de travail pour mise en place d'un Magistère Education Nationale

Dans le cadre des travaux entre la FFCK et Le Ministère de l'Education Nationale, un travail de diffusion de contenu de formation à destination des enseignants est en cours de création. Pour diffuser ce contenu, le ministère de l'Education Nationale dispose d'un outil de formation en ligne à destination des enseignants : Magistère.

Un groupe de travail piloté par Nicolas PARGUEL et Magali AUGEREAU (Conseillère Pédagogique - Académie Aix-Marseille) regroupe des enseignants spécialistes Canoe Kayak. Ce groupe de travail est chargé de créer du contenu de formation sur les thématiques suivantes :

- Didactique,
- Les outils pédagogiques (Canopé, pagaies couleurs, environnement),

	• La sécurité, • Projets pédagogiques, • Fonctionnement du réseau FFCK, • Ingénierie de formation des enseignants. Le détail des contenus abordés et la liste des membres des groupes de travail a été présenté et validé par le BEF du 11 janvier 2023. Un second temps d'échange est prévu avec les représentants de la DGESCO en février 2023. Cela permettra de valider définitivement le contenu de formation et d'engager les travaux. L'objectif est que les contenus soient déposés sur la plateforme en mai 2023. → Le BEx approuve ces propositions
5. Prise en compte de la communication afin de favoriser et valoriser la présence des femmes au sein des sports de pagaie	A la suite du colloque des cadres techniques et de la présentation par Mme Aïna CHALABAEV de son travail sur les freins et leviers de la féminisation dans le sport et notamment les stéréotypes au genre. Il apparaît qu'utiliser une communication inclusive (par ex: affiches mettant en avant des hommes ET des femmes en situation de réussite) serait une première étape dans ce long combat sociétal de l'égalité. Un premier signal de la fédération aux femmes des sports de pagaie et à celles qui souhaitent les rejoindre. Propositions : • Demander au service communication de porter une attention à l'usage du féminin et du masculin sur les titres (élues (président/ présidente – allez voir la présentation des commissions) ; encadrement (formation => le titre moniteur est souvent bien seul pas de monitrice), champion / championne etc.). • Sans rentrer dans le débat de l'usage de l'écriture inclusive, il me semble possible <u>d'engager les rédacteurs /rédactrices sur l'ensemble des domaines à faire l'effort jusqu'à que cela devienne normal.</u> • <u>Usage du langage épïcène</u> qui met l'accent sur le recours aux mots « épïcène », c'est-à-dire qui ne varient pas en fonction du genre (responsables, athlètes). • Demander au service communication de porter une attention à la présence équilibrée entre le masculin et le féminin dans les visuels notamment les posters. • Développer l'onglet 'féminin' dans le menu 'pratiquer', qui pourrait être beaucoup plus enrichi. • Valorisation des modèles féminins qui réussissent au sein des sports de pagaie pour montrer que c'est possible. Dirigeante, entraîneuse, athlète du niveau international au local. • Prévoir 5 à 6 articles par an, choix à faire en fonction des actualités et des opportunités. → Le BEx valide ces propositions et rappelle qu'une réflexion sur l'actualisation du plan de féminisation est en cours.

6. Compte-rendu
de la réunion de la
CNA Course en Ligne /
Marathon du 20
novembre 2022

Ordre du jour :

1. Bilan saison 2022
2. Coupe du monde Vaires-Sur-Marne 2023
3. JO – JOP : campagne volontaires sport
4. Matériel CNA (mise à jour, listing)
5. Calendrier 2023
6. Pré-calendrier 2024
7. Retour des régions.

Championnats de France de fond à Libourne :

96 clubs ont participé avec un nombre de bateaux de 1066 inscrits dont 41 biplaces minimes. 976 ont participé et 948 compétiteurs étaient inscrits dont 83 minimes.

Championnats de France de Vitesse à Vichy :

1015 compétiteurs : 761 cadets à vétérans + 254 minimes, 86 clubs plus la Guadeloupe et la Réunion. Sur 500 mètres 793 bateaux dont 490 monoplaces, 208 biplaces 95 quatre-places. Sur 200 mètres, 837 bateaux. 532 monoplaces, 211 biplaces, 95 quatre-places.

Championnat de France de Short Race à Mantes-La-Jolie :

À la suite d'un sondage mené auprès des clubs en 2020 et la validation par l'assemblée plénière 2022, un championnat de France de Short Race a été mis en place. Le format de ce championnat est simple, 3 tours de 1.6 km avec 2 portages, cela rend les courses dynamiques et intéressantes à suivre même pour un public non initié. 232 compétiteurs inscrits.

Championnats de France marathon au Temple-Sur-Lot :

413 bateaux inscrits, 59 clubs, 525 compétiteurs. Une animation Paracanoë a été mise en place avec 5 participants.

Sélection pour le Championnat de France de Fond en monoplace :

Les championnats régionaux de Fond serviront de supports à la sélection (Application du quota par catégorie basé sur un pourcentage du temps de référence des KHS ou 115% du temps moyen des 3 premiers pour une accession au France en monoplace).

Sélection pour le Championnat de France de short Race :

Baser les sélections pour le Championnat de France de Short Race sur les résultats du Championnat de France monoplace de l'année en prenant un maximum de 60 compétiteurs classés si plus de 20 bateaux à l'arrivée (3 séries à 20 bateaux au France). Ouvrir une épreuve master dame, une épreuve master homme en Kayak et une épreuve master homme en Canoë (Regroupement Master 1, 2 et 3).

Augmentation des frais d'inscription :

Les frais d'inscriptions passent ainsi à 10€/embarcation sur les compétitions de niveau IR & National

→ Le Bex prend connaissance des informations mais souhaite que la commission rédige un compte-rendu dans les formes exigées par notre fédération et non au travers d'un PPT. Un secrétaire de séance devra être désigné lors de ces réunions.

La lecture du document amène le BEX à communiquer les réponses apportées aux clubs d'EPERNAY et de Mantes la jolie

Courrier au club d'EPERNAY

Monsieur le Président,

Cher-es membres du Bureau

Je comprends et partage votre déception de n'avoir pas été retenus pour l'organisation des championnats de France de Short Race.

Le changement de date de la manifestation n'a pas été soumis au Bureau exécutif préalablement aux investigations pour trouver un organisateur. Cela aurait sans doute permis aux membres du BEx d'attirer l'attention de la commission sur les risques de se voir refuser l'organisation de cette compétition à une telle date quel qu'en soit l'organisateur. Il conviendra à l'avenir d'y veiller pour éviter de se retrouver dans la même situation. Je rappelle sur ce point que depuis plus de 2 ans nous n'avons aucun compte-rendu des réunions de la commission sprint marathon paracanoë ce qui rend encore plus difficile pour nos clubs et le BEx de suivre les projets de la commission. En posant une telle date le président de la commission ne pouvait ignorer les risques d'un désaccord avec le BEx.

En effet, cette période ne nous paraît pas judicieuse au regard de la forte mobilisation des clubs au mois de juillet déjà pour les championnats de France de Sprint. La période estivale est en effet la période où les professionnels de nos clubs sont fortement sollicités par les animations estivales. Ces animations leur permettent de dégager des produits financiers pour consolider leurs emplois et financer les activités associatives de leur club. Et si certains gros clubs ont plus de facilité parfois, il n'en est pas de même pour nos petits clubs qui sont en nombre important au sein de notre fédération et qui n'ont pas toujours la ressource humaine nécessaire tant professionnelle que bénévole.

Ces bénévoles ont été mobilisés pour déplacer et encadrer leurs jeunes et moins jeunes lors des championnats de France de sprint en juillet. Ils trouveront vraisemblablement appréciable le fait de pouvoir bénéficier au mois d'août d'un congé réparateur en famille. Au-delà de nos bénévoles, nos cadres techniques et nos collaborateurs ont aussi très légitimement besoins de pouvoir poser des congés au mois d'août d'autant que l'année prochaine à la même période ils seront tous mobilisés pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Enfin nous sommes à un moment où le gouvernement et le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques a mis en place un plan de sobriété énergétique pour le mouvement sportif visant à réduire de façon significative notre consommation énergétique. Le réchauffement climatique, la tension géopolitique et son impact sur notre approvisionnement énergétique, la hausse du coût des carburants, doit nous amener à nous interroger sur la façon dont nous pouvons agir très concrètement pour réduire cet impact, et les dépenses de nos clubs. Cette question a été abordée lors des réunions du Bureau Exécutif, lors du conseil fédéral du mois de novembre, elle sera aussi traitée lors du conseil des territoires début décembre avec les présidents de comités régionaux. Elle sera aussi à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission sportive. Il est en effet urgent de réfléchir ensemble à la façon dont nous pouvons revoir le programme de nos compétitions et nos calendriers pour y parvenir. On peut se poser la question de l'opportunité qu'il y a à multiplier les événements – ex : Championnat de France de Marathon + championnat de France de short race + championnats de France de fond etc. – là où une réflexion pourrait amener à faire des choix permettant de limiter les déplacements et alléger le calendrier et mieux l'harmoniser avec le calendrier international - ex: championnat de France 2024 de sprint organisé au même moment que le championnat du monde U18 et U23 de sprint et à un moment où nous allons accueillir les Jeux et où nous n'aurons aucune possibilité d'accompagner les organisateurs et serons en mode dégradé, ce qui ne manque pas de nous inquiéter-. Il appartiendra à la commission forte de ces orientations politiques de nous faire des propositions pour y parvenir.

Ce sont ces éléments, et plus particulièrement le changement de date, qui ont amené les membres du BEx à émettre un avis défavorable sur cette candidature pour se limiter aux points essentiels, et non en aucun cas votre capacité à organiser ce championnat de France au plan technique. Nous espérons qu'à l'avenir le président de la commission pourra vous faire d'autres propositions d'accueil de championnat selon un calendrier mieux adapté.

Courrier au club de Mantes la jolie

Bonjour,

Je viens rectifier la présentation inexacte et tronquée qui a été faite, en précisant que le BEx souhaite que les deux événements – épreuves de short race et marathon - soient organisés désormais conjointement en 2024 afin d'alléger nos calendriers de compétitions, de réduire l'impact financier de nos activités pour les clubs, dont la plupart sont de petits clubs, au regard de l'inflation actuelle et du coût des carburants, ainsi que l'impact de nos activités sur le réchauffement climatique. Une orientation politique que nous assumons pleinement et souhaitons partager avec l'ensemble de nos structures, de nos instances et de nos licenciés-es.

7. Règlement
Sportif Waveski 2023
/ 2026

Les membres du Bureau Exécutif sont invités à se prononcer sur le Règlement Waveski Surfing. Dans les modifications, il est à noter :

- Modification des catégories d'âge,
- Précisions sur les rôles du Juge-Arbitre et des Chefs Juges

- Mise à jour des règles de compétition.

→ Le BEx approuve ce Règlement

Ce règlement sera validé par le Conseil Fédéral du 28 janvier 2023

8. Tableau des surclassements

OCR/SLA/KC R/DES/KAP/ WAS/RAFT/ FREE =>	U15		U18				U21 ou U23	Senior	Master 1	Master 2	Master 3
SPRINT/MAR /FONDSHOR T RACE =>	Minime	Cadet	Junior				U21 ou U23	Senior	Master 1	Master 2	Master 3
WAS =>	U16		U21					Senior	M 1	M 2	M 3
Ages de surclasseme nt demandé	13	14	15	16	17	18	19 à 21 ou à 23 ans	22 ou 24 à 34 ans	35-44	45-54	55 et plus
13 ans	Surclassement interdit selon l'annexe 3 article 4.3.3 du règlement intérieur de la FFCK : "Le surclassement des poussins, benjamins, minimes est interdit"										
14 ans											
15 ans	-	-	-	1	1	1	2	2	-	-	-
16 ans	-	-	-	-	1	1	2	2	-	-	-
17 ans	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-
18 ans	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-
19 à 23 ans	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
24 à 34 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35 à 44 ans	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
45 à 54 ans	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-
55 ans et plus	-	-	-	-	-	-	-	3	2	1	-

→ Validation par le BEx, de ce tableau qui explique bien le principe de surclassement. Merci à son auteur.

9. Annexe 11 Règlement Commission Distinctions

Cette Annexe 11 était resté avec des anciennes appellations de licence et avait toujours, un double système de notation pour attribuer les médailles fédérales. Les médailles fédérales sont attribuées pour témoigner de la reconnaissance fédérale pour services rendus par des personnes au sein de la fédération ou externes mais ayant contribué par leurs actions ou leurs résultats sportifs au rayonnement de la fédération. Les médailles se déclinent en bronze, argent et or par ordre croissant d'impact et par conséquent de niveau de reconnaissance.

→ Validation de cette Annexe par le BEx, et remerciements pour le travail fourni par le président de la Commission de Distinction, pour la réécriture de cette

Annexe.

Cette Annexe 11 sera à valider par le Conseil Fédéral du 28 janvier 2023

10. Trophée AFCAM	Comme chaque année, l’AFCAM propose aux fédérations de nommer des juges pour les Trophées AFCAM. Deux catégories « Elite » et « Espoir » sont proposées. Sur proposition de la Commission Nationale des Juges et des Arbitres, il est proposé à votre validation pour les deux catégories les personnes suivantes : <u>Trophée « Elite »</u> Nicole et Jean Pierre AUPERRIN Juges Course en Ligne / Marathon depuis une vingtaine d’année <u>Trophée « Espoir »</u> Jonas ESNAULT Arbitre Kayak Polo – Personne pressentie pour être arbitre international. → Validation par le BEx, de cette proposition,																																										
11. Commission Ethique et Déontologie	Le BEx propose les personnes suivantes pour constituer la Commission Ethique et Déontologie. Le choix de personnes au sein de la FFCK mais aussi de l’extérieur en respectant une répartition à la fois en mixité et en compétences juridiques. - Caroline JEHL, Ancienne Trésorière et Vice -présidente de la FFCK, en tant que Présidente de cette Commission, - Jacques BETTENFELD, avocat, Président de la Commission Juridique du CNOSF, membre de la fédération française de Handball - Jacky FRAISSE, ancien Commandant de Gendarmerie et ancien Président de CRCK. → Validation des membres de cette Commission. Cette proposition sera soumise lors du Conseil Fédéral du 28 janvier pour approbation.																																										
12. Répartition des membres du BEx sur les Assemblées Générales en région	Répartition des membres du BEx sur les Assemblées Générales présentielles en région <table><tr><th>Date</th><th>Région</th><th>Représentant BEx</th></tr><tr><td>Le 4 décembre 2022</td><td>Normandie</td><td>Pas de représentation</td></tr><tr><td>Le 3 mars 2023</td><td>Guadeloupe</td><td>Pas de représentation</td></tr><tr><td>Le 4 mars 2023</td><td>Bourgogne F. Comté</td><td>Carole CHEVIET</td></tr><tr><td>Le 5 mars 2023</td><td>Grand Est (Distanciel)</td><td>Françoise SEILER</td></tr><tr><td>Le 11 mars 2023</td><td>Bretagne</td><td>Jean ZOUNGRANA</td></tr><tr><td>Le 11 mars 2023</td><td>Pays de la Loire</td><td>Emmanuel GIRARD</td></tr><tr><td>Le 12 mars 2023</td><td>Auvergne-Rhône Alpes</td><td>Georges DANTIN</td></tr><tr><td>Le 17 mars 2023</td><td>P.A.C.A</td><td>Françoise SEILER</td></tr><tr><td>Le 17 mars 2023</td><td>Hauts de France</td><td>Carole CHEVIET</td></tr><tr><td>Le 18 mars 2023</td><td>Ile de France</td><td>Ludovic ROYE</td></tr><tr><td>Le 18 mars 2023</td><td>Nouvelle Aquitaine</td><td>Fabienne HABRIOUX</td></tr><tr><td>Le 19 mars 2023</td><td>Centre Val de Loire</td><td>Didier CHAVRIER</td></tr><tr><td>Date à déterminer</td><td>Occitanie (sous réserves de la date choisie)</td><td>Jean ZOUNGRANA, Emmanuel GIRARD</td></tr></table>	Date	Région	Représentant BEx	Le 4 décembre 2022	Normandie	Pas de représentation	Le 3 mars 2023	Guadeloupe	Pas de représentation	Le 4 mars 2023	Bourgogne F. Comté	Carole CHEVIET	Le 5 mars 2023	Grand Est (Distanciel)	Françoise SEILER	Le 11 mars 2023	Bretagne	Jean ZOUNGRANA	Le 11 mars 2023	Pays de la Loire	Emmanuel GIRARD	Le 12 mars 2023	Auvergne-Rhône Alpes	Georges DANTIN	Le 17 mars 2023	P.A.C.A	Françoise SEILER	Le 17 mars 2023	Hauts de France	Carole CHEVIET	Le 18 mars 2023	Ile de France	Ludovic ROYE	Le 18 mars 2023	Nouvelle Aquitaine	Fabienne HABRIOUX	Le 19 mars 2023	Centre Val de Loire	Didier CHAVRIER	Date à déterminer	Occitanie (sous réserves de la date choisie)	Jean ZOUNGRANA, Emmanuel GIRARD
Date	Région	Représentant BEx																																									
Le 4 décembre 2022	Normandie	Pas de représentation																																									
Le 3 mars 2023	Guadeloupe	Pas de représentation																																									
Le 4 mars 2023	Bourgogne F. Comté	Carole CHEVIET																																									
Le 5 mars 2023	Grand Est (Distanciel)	Françoise SEILER																																									
Le 11 mars 2023	Bretagne	Jean ZOUNGRANA																																									
Le 11 mars 2023	Pays de la Loire	Emmanuel GIRARD																																									
Le 12 mars 2023	Auvergne-Rhône Alpes	Georges DANTIN																																									
Le 17 mars 2023	P.A.C.A	Françoise SEILER																																									
Le 17 mars 2023	Hauts de France	Carole CHEVIET																																									
Le 18 mars 2023	Ile de France	Ludovic ROYE																																									
Le 18 mars 2023	Nouvelle Aquitaine	Fabienne HABRIOUX																																									
Le 19 mars 2023	Centre Val de Loire	Didier CHAVRIER																																									
Date à déterminer	Occitanie (sous réserves de la date choisie)	Jean ZOUNGRANA, Emmanuel GIRARD																																									

ETUDES du BUREAU EXECUTIF

1. Malgré des difficultés de pratique liées aux conditions climatiques estivales, l'année 2022 fut l'occasion de confirmer les bons chiffres de l'année 2021, et parfois-même de les dépasser. En chiffres, voici le bilan de l'année écoulée :
- I) Structures**
- Le réseau fédéral se compose de **756 structures**, décomposé ainsi :
- **675** structures affiliées (683 en 2021) ;
 - **77** membres agréés type A (68 en 2021) ;
 - **4** membres agréés type B (4 en 2021).
- II) Licences**
- Nous avons enregistré **39 379** licences FFCK **1 an et 3 mois**, se décomposant ainsi :
- **9 835** licences 1 an compétition adulte (8 802 en 2021);
 - **8 011** licences 1 an compétition jeune (7 928 en 2021);
 - **11 834** licences 1 an loisir adulte (11 207 en 2021);
 - **4 134** licences 1 an loisir jeune (4 386 en 2021);
 - **964** licences annuelles sans pratique (991 en 2021) ;
 - **1 496** licences 3 mois loisir adulte (1 382 en 2021);
 - **3 098** licences 3 mois loisir jeune (3 343 en 2021);
 - **7** licences individuelles.
- En parallèle, nous avons enregistré **276 988** licences FFCK **journalières** en 2022 pour 223 841 en 2021.
- Ceci fait un total de **316 367 licences** pour la FFCK en 2022 par rapport aux 261 880 de 2021.

Fin du BEX à 19 h 55

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

